

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 9 février 2017, à 19 h 30,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 3 du mercredi 25 janvier 2017 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 10 novembre et 8 décembre 2016.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) Mme Josette Bianchi, 02.02.1957, ressortissante française.
  - b) Mme Loriann Chevalier, 15.05.1995, ressortissante française.
  - c) M. Fabio Fulgido, 16.08.1987, ressortissant italien.
  - d) M. Farid Remini, 06.08.1969, ressortissant français.
  - e) M. Ermal Rudaj, 16.09.1991, ressortissant albanais.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Oiselier : suite et fin ... » (n° 968) (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Quid des civilistes à Porrentruy ? » (n° 969) (PS-Les Verts).
8. Développement de l'interpellation intitulée « Mise en sécurité de l'accès à la maison de l'enfance » (n° 972) (PCSI).
9. Traitement de la motion intitulée « Une rue Pierre-Péquignat sans soubresaut » (n° 965) (PCSI).
10. Traitement de la motion intitulée « Power station » (n° 970) (PS-Les Verts).
11. Traitement de la motion intitulée « Plantes aromatiques in your streets » (n° 966) (PS-Les Verts).
12. Traitement de la motion intitulée « Demain : oxygénons la vieille ville ! » (n° 979) (PCSI).
13. Traitement de la motion intitulée « Un arrêt de bus à l'extrémité ouest de la ville » (n° 977) (PS-Les Verts).
14. Traitement du postulat intitulé « Un arrêt de transports publics aux Grandes-Vies » (n° 976) (PS-Les Verts).
15. Traitement du postulat intitulé « Pour la promotion de manifestations éco-responsables à Porrentruy » (n° 962) (PS-Les Verts).
16. Traitement du postulat intitulé « Contribution communale pour la rémunération de l'énergie renouvelable » (n° 971) (PLR).
17. Divers.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Est excusé pour le PDC :

M. Olivier Frund - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre Parietti - remplacé par M. Hervé Voirol.

Mme Jocelyne Gasser - remplacée par M. Claudio Cordone.

Sont excusés pour le PS :

M. Gilles Coullery - remplacé par M. Baptiste Laville.

M. Victor Egger - remplacé par M. Jean-Pierre Cafiso.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Benjamin Bergé - remplacé par M. Pascal Miserez.

M. Yves Quiquerez - remplacé par Mme Christianne Lauber.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Manuel Benitez, Michel Berberat, Alain Bohlinger, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Hervé Eggenschwiller, Jean Farine, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Hervé Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Sophie Barthod et M. Hervé Eggenschwiller.

Les présidents de groupe pour l'année 2017 sont :

- Pour le PDC : M. Julien Parietti.
- Pour le PLR : Mme Aline Nicoulin.
- Pour le PS : M. Gilles Coullery.
- Pour le PCSI : M. Yann Voillat.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

Mme la Présidente remercie M. Pierre Roth pour sa présence à la première séance de l'année. Elle ajoute que pour lui, l'année qui commence sera exceptionnelle et elle est heureuse de pouvoir suivre cette aventure de près. Elle constate que, de nos jours, la démocratie chancelle un peu, qu'elle soit instrumentalisée par les populistes, attaquée dans ses fondements qu'est la liberté d'expression ou tout simplement ignorée par celles et ceux qui ne croient plus à ces institutions. Pour elle l'aventure dans laquelle s'est embarquée la ville de Moutier est la preuve que la démocratie vit, qu'elle offre des outils au peuple pour prendre des décisions et prendre en main son destin.

M. Pierre Roth : Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi, déjà en tant que personne, toujours un très grand plaisir de venir à Porrentruy. C'est une ville estudiantine dans laquelle j'y ai passé quelques années de ma jeunesse et je ne vous cache pas que j'y ai gardé de merveilleux souvenirs. Etre présent aujourd'hui dans votre Conseil de ville pour représenter les citoyennes et citoyens de Moutier m'honore particulièrement. En tant que représentant du législatif de ma ville, je tiens à vous remercier très chaleureusement de nous accorder ici, ce siège d'observateur. Donner une présence à Moutier est un geste très fort d'amitié jurassienne. Cela souligne l'appartenance de Moutier au peuple jurassien. Votre geste lui donne cette légitimité et cette reconnaissance que nous en

sommes de ce peuple jurassien ! Les citoyennes et les citoyens de Moutier, par leurs luttes historiques et leur détermination sans faille, ont forgé au cours du temps ce besoin et cette envie toujours plus forte de vivre un idéal culturel jurassien. Dans à peine plus de 3 mois maintenant, nous pourrons voter sur notre appartenance cantonale. Et c'est lors de la prochaine séance du Conseil de ville du 27 février que les autorités prendront position sur cette question d'appartenance. Le soutien de votre ville à l'accueil de Moutier dans le Canton du Jura est un des éléments qui nous mènera au succès de ce vote. Moutier est sur terre jurassienne, Moutier est une ville jurassienne. Elle l'a toujours été. Elle l'est dans les cœurs et dans les gènes des habitants. Elle l'est dans chaque particule de pierre et de terre de son territoire. Quand elle fera partie de son canton, le Jura, je serai alors très fier que par votre geste, la ville de Porrentruy que j'aime tant, aura contribué activement au rattachement de Moutier. Nous avons aujourd'hui tous les voyants qui sont au vert. Au-delà du cœur, la raison est également de la partie. Suite à la publication du rapport des experts, les engagements du Gouvernement jurassien, de très bonne facture, appréciables et appréciées, sont des éléments déterminants et indispensables au succès du rattachement de Moutier. Dans un avenir proche, je me réjouis d'ores et déjà des travaux politiques et administratifs que nous ferons ensemble pour absorber l'agrandissement de notre canton. C'est ensemble que nous le ferons et c'est ensemble que nous en récolterons les fruits. La campagne du vote est maintenant dans sa phase finale. Je ne vous cacherais pas que nos adversaires ne sont pas qu'une fraction négligeable de la population. Sans doute aujourd'hui à court d'arguments, ils mènent leur campagne comme ils l'ont toujours fait, en jouant sur les tableaux de la peur, du dénigrement, de la tromperie et du mensonge. Des garde-fous seront mis en place pour que le vote soit juste. Nous devons cependant rester vigilants. L'histoire nous l'a déjà enseigné à nos dépens. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours... vous connaissez la suite ! Chères citoyennes, chers citoyens de Porrentruy, dans environ 130 jours nous aurons la confirmation des urnes que nous allons faire partie de cette grande famille jurassienne. Je ne peux pas imaginer que cela ne puisse se produire. Cette victoire est proche et elle est à notre portée. C'est avec l'aide de toutes et tous que nous gagnerons. C'est avec votre aide également. Vous citoyennes et citoyens jurassiens qui avez de la famille et des ami-e-s à Moutier, il est temps de leur tendre la main et de les accueillir chez vous. Soyez fier de leur dire que vous êtes dans un canton où on y vit bien, où on s'y sent bien, dans lequel, culturellement et politiquement on peut exister, on peut s'exprimer, on peut créer et être reconnu pour cela hors des frontières régionales. Chères élu-e-s jurassiennes et jurassiens, l'heure est venue pour nous et pour vous d'écrire cette belle page d'histoire si longuement attendue. Merci pour votre attention et merci encore pour cette tribune.

*(Le discours de M. Roth est reproduit intégralement).*

## **2. Informations du Conseil municipal**

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg demande aux membres du Conseil de ville de réserver la date du 13 mai 2017 où une visite sera organisée à Aesch. Il ajoute que ces dernières semaines plusieurs conférences de presse se sont déroulées sur « Albergo diffuso », sur le monitoring des fluides des bâtiments communaux, sur les cartes d'accessibilité aux personnes handicapées et sur l'installation de Plonk et Replonk à Porrentruy qui occuperont les anciens locaux de Jura Tourisme, à l'Hôtel-Dieu, afin de créer une exposition permanente et faire connaître Porrentruy loin à la ronde. Il indique également que Porrentruy possède une page Facebook et Instagram sur lesquelles les informations concernant ces conférences de presse seront publiées. Il termine en indiquant que les plaques de chocolat mises sur les tables ont été offertes au Conseil de ville par « Piano à Porrentruy » qui organise des concerts du 21 au 24 avril 2017, à l'Inter.

M. Philippe Eggertswyler indique que la Municipalité a décidé d'acquérir un véhicule électrique, spécialement équipé pour les services techniques des villes, qui permettra à la voirie d'avoir davantage de mobilité en vieille ville. Il sera en fonction d'ici quelques mois.

## **3. Procès-verbaux des séances du 10 novembre 2016 et 8 décembre 2016.**

Mme Aline Nicoulin relevant que lors de la séance du 10 novembre 2016, les scrutateurs étaient MM. Sollberger et Hubleur et non MM. Bohlinger et Cafiso, comme indiqué dans le procès-verbal, Mme la Présidente répond que la modification sera effectuée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **4. Questions orales**

Se référant aux comptes rendus mensuels publiés dans le Quotidien jurassien et sur RFJ, M. Sébastien Piquerez est, à chaque fois, surpris de constater que Porrentruy est sujette à nettement plus de contrôles

radar que tout autre endroit dans le Canton. Il relève que 4 contrôles, en novembre et décembre, et 6, en septembre, ont été effectués à Porrentruy contre 1 ou 2 pour tous les autres endroits. Il demande donc si le Conseil municipal connaît la raison du nombre si important de contrôles à Porrentruy, si l'exécutif a un rôle à jouer dans le choix de ceux-ci et si la Commune en retire un quelconque bénéfice ?

M. Julien Loichat répond que la police municipale procède à 3 contrôles radar de 3 heures par mois qui s'ajoutent aux éventuels contrôles que la police cantonale pourrait effectuer sur le territoire de la Commune. Il ajoute que Porrentruy en retire quelque chose au niveau financier et que ces contrôles sont effectués dans des endroits stratégiques comme vers les écoles et près des lieux publics pour assurer une sécurité de manière prioritaire, ce qui est le plus important. Il mentionne aussi que jusqu'au 28 février 2017, les recettes de ces contrôles radar étaient réparties à raison de 2/3 pour la Commune et à 1/3 pour le Canton. Dès le 1<sup>er</sup> mars 2017, dans le cadre de la nouvelle réglementation, suite à la collaboration entre les polices cantonale et communale, la répartition sera de 50/50.

M. Sébastien Piquerez est satisfait.

Au vu des nombreuses réactions au sujet de « Cœur de ville » et des interrogations quant à l'avancée du projet, Mme Lisa Raval demande si le Conseil municipal pourrait faire au Conseil de ville un compte rendu régulier sur le sujet, comme cela s'est fait pour l'Inter ?

M. Gabriel Voirol répond que « Cœur de ville », sujet important ayant suscité beaucoup d'intérêt dans les ateliers participatifs, a déjà commencé avec le réaménagement récent du pont du Creugenat, qui s'est inspiré de concepts et de recommandations qui émanaient justement de ce plan directeur. Il ajoute que ce dossier va occuper la Municipalité durant au moins 20 ans et que des informations pourront être données au législatif à un intervalle régulier mais peut-être pas à chaque séance.

Mme Lisa Raval est satisfaite.

Concernant les projections faites sur la façade du Château durant la Saint-Martin et celle de l'Hôtel de ville durant la période de Noël, M. Josquin Chapatte souhaiterait savoir si le Conseil municipal peut indiquer les coûts exacts de ces différentes opérations ainsi que la procédure qui a permis d'aboutir à la décision de ces deux projections, le budget prévoyant une somme d'environ 30'000 francs ? Il demande également si un comité artistique s'est réuni pour définir la meilleure manière de mettre Porrentruy en valeur lors de ces deux opérations ? Il ajoute que la projection sur le Château n'était que peu visible de la plupart des endroits de Porrentruy et, selon lui, avait un goût artistique douteux, ce qui n'était pas le cas pour la projection sur l'Hôtel de ville qui était plutôt réussie.

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg répond que le coût de la projection faite lors de la Saint-Martin est de CHF 27'716.80 pris sur le compte de la promotion touristique. Quant à la projection faite sur l'Hôtel de ville, s'élevant à CHF 20'566.-, elle a été prise sur le compte de l'animation touristique urbaine. Pour lui, il est difficile de défendre de l'art éphémère mais le Conseil municipal a voulu innover en mettant en valeur deux bâtiments majeurs de la ville, relevant que cette technique n'a jamais été vue à Porrentruy. Il ajoute que l'exécutif s'est approché d'un artiste local qui avait un certain nombre d'idées et qui a réussi à animer ces figurines par du mapping en collaboration avec une société qui s'appelle « Allume ». Il termine en indiquant qu'il n'y a pas eu de concertation artistique sur cet objet mais que l'exécutif est prêt à apporter des améliorations pour mettre en valeur ces bâtiments en période de fêtes.

M. Josquin Chapatte est satisfait et ne remettrait pas en cause la projection sur la façade de l'Hôtel de ville qu'il trouvait très réussie.

Rappelant l'accident dont a été victime, il y a quelques années, M. Paul Jolissaint, Mme Francine Chapatte se demande quand se déroulera un nouvel accident grave au rond-point marquant l'entrée de Porrentruy, à la route d'Alle. Elle a remarqué que beaucoup de véhicules négocient ce rond-point comme s'il était un obstacle virtuel. Pour elle, la vitesse excessive des véhicules en provenance d'Alle pourrait bien être due à des panneaux déroutants car les panneaux « fin de limitation de vitesse » autorisent en pleine courbe à renoncer à la vitesse de 60 km/h préconisée devant la ferme sise à proximité du pont menant à l'autoroute. D'autre part, ce rond-point a toujours un aspect non fini, puisque les bords en granit du massif floral-arboré sont bien plus hauts qu'ailleurs ; leur dangerosité, par déstabilisation des véhicules mordant la bordure, est immense. Elle demande si la Commune pourrait suggérer fermement au Canton qu'il fasse retirer ces panneaux déroutants autorisant les automobilistes à accélérer juste avant l'entrée de la localité et qu'il finisse le rond-point, par exemple en adoucissant les bordures en granit ?

M. Julien Loichat répond que ces limitations de vitesse relèvent de prescriptions cantonales et que ce sont les Ponts et Chaussées et la commission ad hoc au niveau de la pose de signaux qui définissent les limitations. Il ajoute que la limitation de 60 km/h a été mise en place afin de pouvoir entrer sur le pont et

qu'il n'y a pas d'intérêt à mettre cette zone dans une autre limitation de vitesse. Contrairement à ce qui a été dit, il constate qu'il y a bien un îlot à l'entrée du rond-point et qu'en réduisant la bordure de 15 cm, les gens vont rouler bien plus vite car cette bordure permet un ralentissement des véhicules. A l'époque, un radar a été régulièrement installé à cet endroit et il n'a pas eu beaucoup d'infractions constatées. Pour ce qui est d'intervenir auprès du Canton pour enlever une borne qui devrait avoir un effet de ralentissement alors que de la mettre en biseau provoquerait une plus grande vitesse, il répond que le Conseil municipal n'entrera pas en matière.

Mme Francine Chapatte n'est pas satisfaite car elle ne parlait pas de borne mais de bordure. Elle a compris que du point de vue légal on ne pouvait pas changer la limitation, ce qu'elle trouve étrange.

Concernant les fêtes de fin d'années, période où Porrentruy s'est vêtue de ses plus féériques atours, M. Gérard Reusser tient à féliciter les services communaux pour leur excellent travail. Toutefois, concernant les innombrables sapins alignés comme des soldats le long des rues de la ville, il demande s'il ne serait pas plus judicieux de limiter leur présence dans les endroits stratégiques de la cité et de les louer en pot pour les servir d'année en année, relevant que le fait qu'ils aient été peints en blanc n'est pas très écologique ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg salue cette initiative de l'UCA, soutenue par la Municipalité. En effet, chaque sapin acheté par un commerçant était doublé par la Municipalité. Cette opération a eu un grand succès puisqu'environ 150 sapins ont été installés par M. Olivier Ribeaud à Porrentruy. Il relève que ces sapins viennent de la région et qu'ils ont été plantés pour les fêtes de Noël, qu'ils soient posés ou pas, ils sont quand même coupés. Il ajoute qu'ils ont été broyés chez M. Benjamin Fleury, de Soyhières, qui exploite une filière de bois traité et que les copeaux ont été brûlés dans une entreprise spéciale, à Berne. Pour lui, les commerçants ont su se mettre en valeur avec cette belle initiative de l'UCA, dans une période relativement difficile. Il termine en indiquant que si ces sapins avaient été mis en pot, quelques jours après leur installation, il n'en serait plus resté beaucoup.

M. Gérard Reusser est partiellement satisfait.

Concernant les places de parc du projet « Cœur de ville », M. Hervé Voirol relève que les démarches pour réaménager la vieille ville de Porrentruy s'accroissent, comme le prouvent les deux motions en lien avec « Cœur de ville » que le législatif doit traiter ce soir et avec la création récente de l'Association « Qualité ». Toutefois, selon la planification financière, les premiers travaux d'un nouveau parking public pour pallier la suppression des places de parcs en vieille ville de Porrentruy ne commençant qu'en 2020, il demande si la Municipalité a pensé, avant de commencer les travaux en vieille ville, à réaménager un endroit ailleurs pour remplacer les places de parc qui seront supprimées ?

M. Gabriel Voirol répond que dans le projet « Cœur de ville », des engagements ont été pris lors de la discussion de la mise en place d'un certain nombre de mesures. L'idée est de trouver des solutions pour assurer des places de parc dans la périphérie afin de diminuer le nombre de places à l'intérieur du territoire bâti. Le plan directeur des déplacements et du stationnement permet d'avoir aujourd'hui des premiers éléments de réponse. Toutefois, il faut constater que la situation en matière de parkings périphériques n'est pas si mauvaise en raison de la présence d'un certain nombre de parcs privés. Si ceux-ci, comme le parking Lang, venaient à disparaître, la Commune se trouverait devant une situation assez compliquée. Cette problématique doit être intégrée dans la réflexion et le Conseil municipal est conscient qu'il y a un certain nombre de risques qui doivent être anticipés et dont il faut tenir compte.

M. Hervé Voirol est partiellement satisfait.

#### **5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**

- a) Mme Josette Bianchi, 02.02.1957, ressortissante française.**
- b) Mme Loriann Chevalier, 15.05.1995, ressortissante française.**
- c) M. Fabio Fulgido, 16.08.1987, ressortissant italien.**
- d) M. Farid Remini, 06.08.1969, ressortissant français.**
- e) M. Ermal Rudaj, 16.09.1991, ressortissant albanais.**

Sur proposition de la Présidente, au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent de traiter ces demandes en un seul vote.

M. Julien Loichat relève que toutes les personnes concernées par une demande à l'indigénat communal ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

Au nom du Conseil de ville et de la population bruntrutaine, Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes qui viennent d'acquérir le droit de cité communal, étape importante sur le chemin de la naturalisation. Elle relève que les questions de naturalisations liées aux personnes d'origine étrangère sont d'actualité en Suisse et souvent débattues. Elle ajoute que la Suisse est bâtie autour de groupes de personnes très différentes, tant au niveau de la langue, de la culture ou de la religion et, en acquérant la nationalité suisse, les personnes concernées ne font que perpétuer la diversité qui est le fondement même de la Suisse. De par leur parcours, leur origine et leur culture, elles viennent enrichir la Suisse et entrent dans un système politique souvent cité en modèle, celui de la démocratie semi-directe. Elles acquièrent des droits et des devoirs, celui de voter, d'élire et d'être élues. La Présidente incite donc vivement ces personnes à faire usage de ces droits car beaucoup de monde y a un peu renoncé, ce qui est dommage.

**6. Réponse à la question écrite intitulée « Oiselier : suite et fin ... » (n° 968) (PDC-JDC).**

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean Farine est partiellement satisfait, reconnaissant qu'il n'a peut-être pas choisi la meilleure intervention, et informe qu'il a déposé ce soir une motion en relation avec le point 2 de la question écrite.

**7. Réponse à la question écrite intitulée « Quid des civilistes à Porrentruy ? » (n° 969) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Lisa Raval est partiellement satisfaite, estimant que la collectivité se prive de personnes qualifiées et motivées dont le travail est peu coûteux.

**8. Développement de l'interpellation intitulée « Mise en sécurité de l'accès à la maison de l'enfance » (n° 972) (PCSI).**

M. Yann Voillat informe que le but de son interpellation est de mettre le doigt sur un problème qui ne doit absolument pas devenir critique car le jour où un accident se produira devant la Maison de l'enfance, il sera trop tard. Il y a quelque temps, la Direction de la maison de l'enfance a adressé un courrier à tous les parents dont les enfants fréquentent l'établissement leur rappelant les endroits où stationner. Ce problème est donc connu mais rien ne change quant aux habitudes des personnes. Actuellement, le nombre de places de parc à la journée pour les collaborateurs et les places à vocation d'utilisation rapide sont largement insuffisantes. Mais régler le problème du stationnement n'est pas le but de son interpellation, ce problème devra être traité avec le projet d'agrandissement du bâtiment. Le sujet ici est la sécurité pour les enfants et pour toutes les personnes se rendant ou quittant cet endroit car il est tout à fait intolérable que des enfants doivent se lancer à l'aveugle sur une route pour sortir de la crèche ou de l'UAPE. Le parc à vélo, la place handicapée, le trottoir et les abords immédiats de l'entrée ne doivent pas servir de parking pour déposer des enfants. En conclusion, il souhaite une intervention de la Municipalité pour sécuriser rapidement l'entrée de la Maison de l'enfance avec les moyens que les responsables jugeront adéquats.

M. Julien Loichat constate que cette situation, qui n'est pas critique, provient uniquement de quelques personnes qui ne respectent pas les règles de bienséance et de respect d'autrui. Il est d'autant plus surpris que certains parents ne se rendent pas compte, en parquant à cet endroit, qu'ils bloquent un trottoir et masquent une visibilité, ce qui est dangereux. Depuis le dépôt de l'interpellation, la police communale passe régulièrement dans ce secteur pour faire des constats et des analyses de la situation. Il a été constaté que le personnel joue le jeu puisque la plupart se parque le long du terrain en zone d'utilité publique, ce qui permet un maximum d'espace pour les parents. Concernant le parpage et afin d'amener une sécurité supplémentaire, le terrain sis à côté peut être aménagé mais cela occasionne évidemment des frais. Ce qui est important c'est de régler le problème de sécurité. Comme indiqué, un courrier a été envoyé aux parents par la direction de la Maison de l'enfance et d'autres courriers réguliers seront encore envoyés. La direction interviendra encore, si nécessaire, auprès des parents. La police municipale a aussi rappelé à un certain nombre de citoyens utilisateurs de la Maison de l'enfance les règles usuelles. Dans les solutions envisageables immédiatement, il y a la présence de la police, éventuellement la pose d'un potelet ou d'un marquage « interdiction de parquer », qui est peut-être quelque chose de moins coûteux et qui permet aux gens de se rendre compte encore plus facilement de cette interdiction. M. Loichat profite de l'occasion pour rappeler à la population qu'elle ne doit pas parquer les véhicules sur les trottoirs et où cela est interdit, afin d'éviter bien des problèmes à des citoyens, comme les personnes à mobilité réduite, etc. Il signale aussi qu'une campagne de prévention en matière de parpage sera mise en place d'ici le printemps.

M. Yann Voillat est satisfait mais trouverait dommage que des amendes soient infligées aux parents qui se

rendent à la crèche. Pour lui, la pose de gros cailloux ou de bornes empêchant de parquer à cet endroit serait une solution. Manifestement, malgré le rappel de la police et de la Maison de l'enfance, malgré le bon sens évident qu'il ne faut pas parquer là, le problème perdure et les gens parquent quand même ; la Municipalité se doit de mettre en sécurité cet endroit. Il espère qu'une solution sera trouvée rapidement car tous les matins des enfants doivent passer sur la route pour se rendre à l'école.

#### **9. Traitement de la motion intitulée « Une rue Pierre-Péquignat sans soubresaut » (n° 965) (PCSI).**

M. Angelo Casarano relève que la rue Pierre-Péquignat est abîmée, rafistolée de toute part, bouchée à la va-vite, un véritable patchwork de travaux publics. Si devant l'Hôtel de ville, tout se passe encore bien, il suffit de descendre quelques mètres pour se rendre compte de la catastrophe. A partir de là, les trous, les bosses, les bouts de bitume ajoutés criblent la chaussée. Sa traversée en voiture est digne d'un manège de Braderie. Il remercie le Conseil municipal, conscient de la nécessité de s'occuper de l'aspect physique de la vieille ville, d'accepter cette motion. Plutôt que de tout mettre dans le projet Cœur de Ville, qui s'inscrit dans le temps et la pérennité et se construit sur le long terme, il est souhaitable de parer au plus pressé. Cette motion n'ayant pour but que d'envisager l'urgence de la réfection de cette rue pour que la vieille ville respandisse à nouveau, il demande de l'accepter.

M. Gabriel Voirol répond que l'exécutif a dû lire quelques fois le texte de la motion afin de savoir s'il s'agissait d'une réfection fondamentale ou simplement de rapiécer cette rue dans l'attente d'une réfection fondamentale. Toutefois, il a pris l'option de croire qu'il s'agissait d'un encouragement à aller plus vite, raison pour laquelle le Conseil municipal est favorable à la motion. Il aurait eu une position différente s'il s'était agi uniquement de rapiécer cette rue dans un très court terme. Il rappelle que le plan financier inclut des aménagements pour « Cœur de ville » et la rue Pierre-Péquignat constitue la « priorité des priorités ». Il ajoute que des travaux auront lieu cette année à la rue du Gravier et près des FMB, dans le cadre du projet « Cœur de ville ». Ces travaux vont engendrer un certain nombre de perturbations et faire des travaux à deux endroits en vieille ville est quelque chose de compliqué. Sachant que les travaux de réfection de cette rue devraient pouvoir démarrer en 2019, ça n'a pas de sens de la rapiécer en 2018 pour la refaire totalement en 2019, ceci d'autant plus que les montants investis en 2018 ne viendront pas baisser les montants des travaux finaux en 2019. Il rappelle que les canalisations d'eau potable et d'eaux usées sont dans un état catastrophique en vieille ville. La première chose à faire lors de la réparation de cette rue sera d'enlever les pavés, creuser pour réparer les conduites et remettre les pavés ; une estimation grossière pour une remise en place des pavés se monte à peu près à 150'000 francs, somme qui serait perdue en cas de rapiècement en 2018. Par conséquent, si l'intention du PCSI est d'encourager le Conseil de ville à appuyer la volonté claire et transparente du Conseil municipal à vouloir réparer cette route, l'exécutif accepte la motion. Dans le cadre du premier crédit-cadre relatif à la réfection des routes, la réfection de cette rue était déjà une priorité mais elle ne pouvait pas être intégrée dans un crédit-cadre car elle aurait utilisé l'intégralité du crédit. L'aménagement prévu est assez complexe et nécessitera une votation populaire. En prenant en compte tous ces éléments, l'exécutif communal espère commencer les travaux en 2019 ; il est conscient de l'état de cette route et va tout faire pour l'arranger.

M. Marcel Meyer relève que son groupe a le souci du bien-être des usagers qui empruntent quotidiennement les rues de la ville, en particulier pour celles du centre ancien. La motion traitée ce soir, dont le Conseil municipal recommande l'acceptation, le surprend quelque peu, tant elle semble en tout ou partie réalisée, puisque comme le rappelle très justement le Conseil municipal dans sa réponse, la réfection de la rue Pierre-Péquignat est inscrite dans la planification financière au point P078, qui traite du projet Cœur de Ville. Dès lors, son groupe, qui ne juge pas utile de s'époumoner et débattre davantage sur ce sujet qui est en cours de réalisation et afin de ne pas s'opposer à la proposition du Conseil municipal, ne s'opposera pas à cette motion. Toutefois, il rappelle que les motions ou postulats, qui sont en partie ou totalement réalisés, ne devraient pas faire l'objet de dépôt par les groupes politiques, afin d'éviter de faire perdre un temps précieux à l'administration communale, dont les services sont déjà fortement chargés et mis sous pression par un grand nombre de projets. En conclusion, le groupe PDC-JDC dans sa majorité, acceptera la motion, en signalant aux motionnaires avoir conscience que celle-ci est déjà en phase de réalisation.

Mme Lisa Raval constate que la rue Pierre-Péquignat est une rue prioritaire du plan « Cœur de ville ». Puisque des études préparatoires concernant cette rue sont sur le point d'être lancées, il lui semble étonnant que le Conseil municipal ne considère pas cette motion comme réalisée. Toutefois, la réfection étant nécessaire, son groupe la soutiendra en restant attentif à ce que le projet soumis ultérieurement respecte les aspects historiques et la végétalisation.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Une rue Pierre-*

*Péquignat sans soubresaut » par 27 voix. Il y a 13 abstentions.*

#### **10. Traitement de la motion intitulée « Power station » (n° 970) (PS-Les Verts).**

M. Josquin Chapatte est un peu étonné que l'exécutif ne propose pas la transformation de la motion en postulat mais qu'il la rejette simplement et la balaie d'un revers de la main. Pour lui, les arguments avancés pour le rejet de cette motion sont un peu légers. Il rappelle que la motion demandait d'installer à différents endroits, comme au Pré de l'Etang, des sortes de vélos d'appartement adaptés à tout public permettant de charger les portables. Il pense que le fait de ne pas trouver sur le marché local un tel produit ne permet pas le rejet de la motion car il est envisageable de prospecter aussi ailleurs. Concernant le fait de ne pas obtenir de données fiables relatives au prix d'acquisition et d'installation, il serait intéressant d'avoir un postulat pour pouvoir obtenir ces données fiables. De manière générale, de telles installations permettraient aussi de faire de la ville un jeu car tout le monde aurait du plaisir à aller pédaler en rechargeant son portable.

M. Gabriel Voirol rappelle que tout ce qui concerne l'énergie intéresse le Conseil municipal. Il ajoute que pour de telles installations, en prenant en compte l'énergie grise, le bilan énergétique n'est pas bon du tout. Le Conseil municipal a aussi cherché des fournisseurs mais n'en a pas trouvé. Pour lui, les gares se prêtent particulièrement bien à ce genre d'installations comme le démontre la photo de la motion. Par contre, à l'extérieur, ces installations subiraient des dégradations. Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil municipal pense que l'étude est déjà suffisante et qu'il n'a pas proposé la transformation de la motion en postulat mais simplement le refus de la motion.

M. Marcel Meyer constate que cette motion part sans doute d'une bonne intention de la part de son dépositaire, qui une fois de plus et comme à son habitude, gratifie le législatif d'une motion insolite et superflue, par l'installation d'un appareillage quelque peu fantaisiste et certainement difficilement utilisable dans un espace extérieur. Le groupe PDC-JDC, même s'il est sensible et soucieux aux économies d'énergie ainsi qu'à la mobilité « sportive » de la jeunesse, ne voit dans cet appareil qu'un mobilier qui s'inscrirait difficilement dans l'espace du Pré de l'Etang et qui en réalité, serait rapidement laissé à l'abandon et à la désuétude. C'est donc à l'unanimité que son groupe suivra la proposition du Conseil municipal par le refus de la motion « Power station ».

Pour le groupe PCSI, M. Yann Voillat trouve que cette motion intéressante dépend plus d'une initiative privée. Que ça soit en faisant du lobbying vers les CFF ou Swisscom pour la place de l'Esplanade ou un restaurateur de la place.

M. Dominique Hubleur relève qu'à deux reprises ce soir M. Meyer a critiqué une motion. D'abord celle du PCSI en disant qu'elle ne sert à rien et qu'elle coûte à l'administration, ensuite celle du PS, même s'il n'est pas très favorable cette motion. Il ne sait combien de motions déposées ces dernières années par le groupe PDC-JDC pourraient être vraiment qualifiées d'avoir apporté grand-chose. Il propose donc à M. Meyer de faire attention quand il parle des motions des autres groupes.

M. Marcel Meyer rétorque qu'il s'adresse aux membres du Conseil de ville et pas à une personne en particulier. En outre, il pense que si la personne qui vient de s'exprimer à un reproche à faire à sa façon de parler lors de ses interventions elle pourra le lui dire en quatre yeux.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Power station » à une majorité évidente. Il y a 13 avis contraires.*

#### **11. Traitement de la motion intitulée « Plantes aromatiques in your streets » (n° 966) (PS-Les Verts).**

M. Josquin Chapatte remercie le Conseil municipal pour l'accueil positif réservé en ayant déjà mis la motion en partie en œuvre. Par contre, il est étonné que le Conseil municipal demande de la transformer en postulat puisqu'il fait toujours attention, en rédigeant ses motions, à laisser une grande ouverture afin que l'exécutif ait une grande marge de manœuvre dans la réalisation. Il n'avait fixé aucun objectif quantitatif et avait suggéré à la Municipalité de s'approcher d'associations pour se partager le travail mais, malgré cela, l'exécutif demande de transformer la motion en postulat. Pour lui, le Conseil municipal souhaite gagner un peu de temps et mettre cette motion sous le tapis. Même s'il ne sait pas si un postulat apportera plus d'informations, il va accepter la transformation étant donné que la Municipalité a déjà mis en œuvre une partie de la motion. De manière plus générale, il pense que les plantes aromatiques ne servent pas uniquement à parfumer des plats mais qu'elles peuvent aussi parfumer l'espace public, dans des bacs par exemple. Il termine en indiquant que cette motion est relativement anecdotique mais dans cette idée d'accueillir la nature en ville, il invite le législatif à accepter le postulat.

M. Philippe Eggertswyler indique que le Conseil municipal souhaite une réflexion plus aboutie afin de définir si le projet peut être soumis à une association ou un collectif, il souhaite travailler et développer un concept qui parle à la population afin qu'elle se l'approprie. Il faut aussi définir les emplacements, les responsabilités de chaque acteur et l'entretien. Cependant et sur la lancée de la motion, des plantes aromatiques seront plantées en ville de Porrentruy plus spécialement dans les bacs de la Beuchire. Cette démarche spontanée aurait pu faire office de classer la motion en la disant réalisée ; toutefois, il pense que cette demande s'inscrit dans une démarche plus large et plus participative. Les jardins familiaux que propose la ville de Porrentruy doivent aussi être vraisemblablement repensés dans leur concept en y intégrant de nouvelles réflexions et certainement de nouvelles approches. Afin de former un groupe de travail, le Conseil municipal demande d'accepter de transformer la motion en postulat.

Pour le groupe PLR, M. Manuel Godinat relève que cette initiative doit émaner d'un groupe de citoyens, comme cela se passe à Boncourt ou Miécourt où des groupes de citoyens et des associations ont mis en place des projets, comme des bancs en bois, etc. Il s'agit de démarches privées. Dans le cas présent, la motion voudrait imposer au politique un concept en attendant ensuite que quelqu'un sorte du lot, se forme en association ou autre, pour tirer en avant ou exploiter ce genre de bacs ou de plants de jardinage. Peut-être que cette association fonctionnera pendant deux ans et après il faudra encore une fois solliciter les gens de la voirie, qui sont déjà surchargés, soit pour assurer l'entretien, voire peut-être tout simplement pour évacuer ces bacs. Pour le groupe PLR, un tel projet doit émaner d'un groupe de citoyens, c'est une des raisons pour laquelle il n'est pas favorable à la motion. De plus, pour son groupe, le concept et la réflexion ont été menés et le postulat est déjà réalisé ; il doit donc être refusé. En conclusion, le groupe PLR, que ça soit motion ou postulat, refusera cet objet.

M. Claude Gury rappelle que la Municipalité dispose de jardins ouvriers, derrière le cimetière, qu'elle met en location auprès de ses concitoyens. Il ajoute qu'il y a aussi de vastes espaces autour des maisons pour y créer des jardins d'agrément et y planter des plantes aromatiques. Quant à l'opération menée au home des Planchettes, elle avait surtout pour objectif de faire bouger les résidents en les rendant responsables d'un petit jardin potager, sans autre arrière-pensée. Son groupe pense que le concept proposé nécessite la mise sur pied d'une association et surtout une continuité, pour éviter le feu de paille. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC s'opposera au postulat.

M. Jean-Pierre Cafiso trouve la proposition de M. Chapatte intéressante parce qu'elle amène un dialogue qui ouvre une perspective. Pour lui, il est intéressant que le Conseil municipal puisse donner des cadres très simples pour attirer les gens qui ne pensaient pas entreprendre une telle mesure. M. Cafiso connaît passablement de monde en ville qui voudrait planter des arbres ou s'occuper de bacs de plantes. D'ailleurs, devant sa maison, il a mis des bacs pour la protéger car des voitures bloquaient son entrée. Si les gens sont tous un petit peu solidaires pour reflurir, redonner quelque chose de vert en ville et que la ville donne l'impulsion, il trouve que c'est bien. Donc, il soutiendra la proposition de M. Chapatte car c'est une bonne initiative.

Mme Francine Chapatte indique que l'installation de ces bacs est particulièrement plaisante car elle permet aux gens de se rencontrer. En fait, les citoyens qui cultiveront ces herbes vont se parler. Pour elle, ce n'est pas la même chose que d'avoir un jardin autour de sa maison ou en dessous du cimetière.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Plantes aromatiques in your streets » par 22 voix contre 17.*

### **12. Traitement de la motion intitulée « Demain : oxygénons la vieille ville ! » (n° 979) (PCSI).**

M. Pascal Miserez commence par citer un urbaniste qui travaille depuis longtemps à revitaliser les centres anciens de villes comme Soleure, Berne ou Burgdorf, soit : « Encourager l'utilisation des vieilles villes comme lieux d'habitat doit commencer par l'image ». Cet urbaniste anime depuis une quinzaine d'années le « réseau des vieilles villes de Suisse », qui a le soutien de l'Office fédéral du logement. Porrentruy possède un patrimoine magnifique comme le jardin botanique ou des bâtiments comme l'Hôtel-Dieu, Juventuti, l'Hôtel de ville, l'Hôtel des Halles, le Château, etc. Avec de tels atouts, Porrentruy peut développer ses activités touristiques, en s'adressant particulièrement aux amateurs d'histoire et de cités de caractère. Il y a une bonne prise de conscience des autorités à ce niveau-là, ce qui est réjouissant. Il faut cependant relever que les touristes sont particulièrement attirés par les villes et les zones piétonnes. On peut le voir à Soleure, à Rheinfelden, à Montbéliard et plus près, à St-Ursanne ou Laufon, par exemple. Ce soir, il est important de parler des habitants de la vieille ville. Il y a les habitants qui n'ont fait que passer quelques années et qui ensuite sont allés s'installer en périphérie ; il y a ceux qui sont présents et qu'il faut essayer de garder et les habitants futurs dont la vieille ville a besoin : les familles, les jeunes retraités, les amoureux des vieilles pierres, car ce sont eux qui vont investir, entreprendre des rénovations et valoriser

les maisons. En acceptant la motion, la vieille ville pourrait être demain un lieu de vie et de rencontre où les enfants pourront traverser la route gentiment sans risquer de se faire écraser, où les gens pourront se détendre autour d'un verre sans respirer les gaz d'échappement, où les vitrines délaissées deviendront des parties d'habitation avec un cachet unique, où des commerces spécifiques pourront se développer, incitant à la détente et au mieux-vivre, où la voiture sera laissée en périphérie, autant que possible, pour la parcourir à pied ou à vélo, où la qualité de l'air et le bruit seront en accord avec l'accueil des écoliers et des étudiants qui fréquentent les écoles et où les touristes aimeront s'attarder et lever les yeux sur les beaux bâtiments. Bien sûr, le projet « Cœur de ville » va dans le même sens, à condition qu'on respecte ce qui en est sorti. A ce propos, il rappelle que les ateliers participatifs sont nés d'une initiative de l'exécutif et se sont tenus en 2012. De ces ateliers est sortie une synthèse, acceptée à une nette majorité par tous les participants et ensuite validée par les autorités. Le principe de zone de rencontre et celui de 2 zones piétonnes, rue des Baïches et des Malvoisins, étaient acquis. Une troisième zone, autour de l'Eglise St-Pierre, devait également être libérée des voitures, mais curieusement cette dernière a disparu des procès-verbaux. Il serait difficile de comprendre qu'on invite les citoyens à s'impliquer dans des ateliers participatifs si c'est ensuite pour ignorer le résultat de leur réflexion. Pour la vieille ville, il faut maintenir le cap sur ce concept ambitieux et agir sans tarder. Il ajoute que 47 vitrines sont vides aujourd'hui en vieille ville. Cette situation montre bien que la politique menée jusqu'à présent n'apporte pas la bonne réponse. Les modes de consommation ont changé et il ne sera pas possible de retrouver autant de commerces qu'autrefois en vieille ville. Par contre, de nouveaux habitants propriétaires pourraient réhabiliter ces rez-de-chaussée et les transformer en lieux d'habitation ou y développer des activités de services, associatives, paramédicales. La motion proposée va inciter cette reconversion mais une zone de rencontre n'est pas une zone sans voitures ; c'est une zone où le piéton est prioritaire, mais pas le seul usager, et qui invite le visiteur à modifier un peu ses habitudes. On peut le voir devant l'Esplanade, après une période d'adaptation, la cohabitation entre usagers fonctionne bien. Une zone piétonne peut être gérée de manière intelligente et évolutive : les livraisons sont possibles à certaines heures, les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent avoir accès sans problème. D'autre part, il n'est pas nécessaire de faire des transformations lourdes et coûteuses. Si la motion parle de zones provisoires, c'est pour pouvoir revenir en arrière après quelques années en cas de besoin. A ceux qui disent que cette motion va trop vite et qu'il faut attendre que les dossiers soient entièrement ficelés, il répond qu'en 1996 un rapport de l'ADEP sur la vieille ville tirait déjà la sonnette d'alarme et que le rapport final, datant d'octobre 2003, de la Commission « Vieille ville » suggérait des prises de position fermes et efficaces. Aujourd'hui, il faut prendre le taureau par les cornes car, dans quelques mois, il y aura les élections qui vont entraîner une redistribution des responsabilités et, ensuite, d'autres projets occuperont le devant de la scène comme la patinoire, la piscine, etc. En conclusion, il demande donc de dépasser ce soir les querelles partisans et accepter cette motion pour ceux qui veulent donner une nouvelle perspective à Porrentruy et redonner des couleurs à la vieille ville.

M. Gabriel Voirol relève que le projet « Cœur de ville » est un projet extraordinaire et que la motion déposée comporte en fait deux demandes contenues dans ce projet. Toutefois, pour le Conseil municipal il est évident que deux décisions distinctes doivent être prises, une pour la zone de rencontre et une pour la création des deux zones piétonnes et ce n'est pas parce que ces demandes sont comprises dans le projet « Cœur de ville », que tout doit faire l'objet d'un seul vote. La zone de rencontre, qui a obtenu un large consensus également au niveau du Conseil municipal, engendre un changement fondamental en termes de responsabilités et de risques. Même si les piétons peuvent circuler, cela ne veut pas dire qu'ils peuvent faire n'importe quoi. L'exécutif communal demande la transformation de la motion en postulat car le plan directeur des déplacements et du stationnement est à bout touchant et le Conseil municipal souhaite le mettre en place le plus rapidement possible. Toutefois, la mise en place d'une zone de rencontre sur tout un espace de ville pose quelques difficultés. Dans le Canton, aujourd'hui, il n'y a que deux zones de rencontre, celle de la gare à Delémont et celle de l'Esplanade à Porrentruy et il n'existe aucune zone aussi grande que l'ensemble de la vieille ville. Habituellement, des zones de rencontre sont installées dans des endroits où il n'y a pas de trottoir puisque le piéton a la priorité sur les véhicules et le Conseil municipal ne va pas attendre que tout soit aménagé sans trottoir pour mettre la vieille ville en zone de rencontre. Toujours est-il que ça pose un certain nombre de problèmes, dont celui du passage en bas de la rue Pierre-Péquignat, car la zone serait coupée par une route cantonale. Pour l'instant, le Canton n'a pas de réponse sur cet aspect-là. Au niveau de la procédure, cet objet doit d'abord passer par les commissions municipales, puis il sera transmis à la commission de la circulation du Canton, une publication dans le Journal officiel devra être faite et, ensuite, le Gouvernement édictera un arrêté. Toute cette procédure devra être accompagnée d'une expertise sur la sécurité, si bien que les processus décisionnels ne permettent pas de mettre toute la vieille ville en zone de rencontre pour juin 2017. C'est pour cette raison que le Conseil municipal a souhaité que ce point-là soit transformé en postulat. Pour la deuxième partie, dans les ateliers participatifs, les gens étaient prêts à discuter d'une place piétonne, ça figure tel quel dans le plan directeur « Cœur de ville » mais une zone piétonne ne peut pas être imposée aux citoyens sans

avoir discuté sereinement avec l'ensemble des acteurs. Concernant la zone piétonne de la rue des Baïches, l'expérience faite durant un mois a permis de voir ce que cela pouvait donner. Certes, les résultats de l'enquête lancée par la Municipalité sur cette expérience sont ce qu'ils sont et de grands enseignements ne peuvent pas en être tirés. Toutefois, l'exécutif communal relève les difficultés liées à la rue du Cygne, qui ne permet pas facilement le passage des véhicules dans les deux sens. De plus, il y aurait un trafic supplémentaire sur une place, devant une école, place qui devrait être plutôt utilisée comme zone piétonne que comme zone de transit ou de trafic. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal n'a pas la conviction que ça soit une bonne solution au niveau de la rue des Baïches. S'agissant de la place des Malvoisins, avant d'imposer un changement à des gens qui ont payé de leur poche pour s'installer en vieille ville et faire vivre le commerce, il faut discuter avec eux afin de connaître leurs attentes. Certains types de commerçants comme les restaurateurs sont plutôt favorables à une zone piétonne, c'est facilement compréhensible avec l'utilisation de la place publique. Pour d'autres commerces, où des achats plus spécifiques ou spontanés sont effectués, une telle situation peut poser problème. C'est pourquoi, le Conseil municipal est prêt à entrer en matière sur du provisoire. Il rappelle que l'initiative déposée n'a jamais été traitée mais elle devra sans doute faire l'objet d'une votation populaire qui est encore l'élément le plus démocratique qui existe en matière de décision sur des infrastructures qui appartiennent à l'ensemble des citoyens et pas à un collectif de personnes. Il ajoute encore que l'objectif de « Cœur de ville » n'était pas d'en faire quelque chose de ponctuel. Sur la deuxième zone, l'exécutif communal est prêt à entrer en matière sur une expérimentation mais comme cet objet doit être traité dans son ensemble, il propose donc le rejet de cette deuxième partie.

A la demande de Mme la Présidente, M. Pascal Miserez refuse de scinder la motion car il trouve que les deux choses sont liées.

M. Jean-Pierre Cafiso relève que cette motion va donner un nouveau souffle à Porrentruy. Habitant depuis de nombreuses années en vieille ville, il milite ouvertement pour une réduction de la circulation et du stationnement dans le centre ancien. L'espace urbain doit être rétrocédé aux habitants et aux utilisateurs ; redonner de la qualité en ville, c'est bien sûr diminuer le bruit et la pollution atmosphérique. C'est aussi pouvoir marcher, se déplacer librement en toute sécurité. La motion demande de modérer la circulation en vieille ville, pour respecter les autres usagers, en mettant en place une zone de rencontre, et d'aménager des lieux de convivialité, ceci par deux zones piétonnes. Ces deux objets ont été repris des ateliers participatifs « Cœur de Ville ». Porrentruy, ville médiévale, a été pensée et conçue sans automobiles. Les places de stationnement sont difficiles d'accès, étroites. Depuis quelques années, les voitures deviennent de plus en plus grandes. Le résultat est que les rues sont encombrées de voitures, souvent parkées sur les trottoirs et sur les places interdites. Elles accaparent une grande partie de l'espace public et la situation arrive à saturation. Travaillant au Foyer de Porrentruy, M. Cafiso a dû à maintes reprises, en accompagnant des personnes à mobilité réduite, aller sur la chaussée, risquer d'avoir un accident, ne pouvant plus se déplacer sur les trottoirs. Les rues étroites amplifient les bruits et, par manque de ventilation, les odeurs et les polluants stagnent. Une odeur de gaz d'échappement plane dans les rues depuis quelques mois. Le plus grand danger vient des particules fines émanant des moteurs diesel. Ce fléau tue prématurément 3700 personnes par an en Suisse. Les plus touchés sont les personnes âgées et les enfants et le devoir des autorités est de protéger ces personnes qui deviendront fragilisées par un environnement pollué. Au mois de janvier, ces particules fines ont atteint des sommets historiques, dépassant de plus de 50% la norme admise. La vieille ville est bien conservée et le Conseil municipal, depuis plusieurs années, mise sur un développement de l'économie touristique. Le concept *Albergo diffuso* et d'importants projets hôteliers dans le centre-ville se mettent en place. Les hôteliers souhaitent aussi attirer une clientèle qui puisse rester plusieurs jours et, en créant des zones piétonnes, les vacanciers pourront être accueillis dans des endroits conviviaux, sans être dérangés par une voiture qui se parque. Pour soutenir tous ces projets intéressants pour le développement économique de la ville, un climat qui redonne de la qualité et suscite l'envie de flâner dans les ruelles doit être créé. Certains touristes ou hôtes ont relevé qu'il était triste de voir Porrentruy avec toutes ces vitrines commerciales vides et ces stationnements chaotiques ou qu'il était impossible de faire le tour de l'église St-Pierre, bloquée par des voitures ; c'est l'image qu'exporte Porrentruy pour l'instant. Le contre-projet du Conseil municipal paraît peu ambitieux et, sur certains points, discutable. L'introduction du message parle de 10 ans pour la réalisation. C'est beaucoup trop long, les nouveaux investisseurs seront fatigués et toutes les personnes qui désirent s'installer seront découragées. Il faut agir rapidement. Sur le premier objet, le Conseil municipal tient un discours déjà entendu depuis des années ; il faut faire des études, des phasages, des autorisations et avoir une intégration. Quant au deuxième objet, le Conseil municipal rejette tout simplement la deuxième zone piétonne, celle de la rue des Baïches, en évoquant le croisement des véhicules à la rue du Cygne et une augmentation de la circulation sur la place Blarer-de-Wartensee. D'où vient cette analyse, fait-elle partie des conclusions du nouveau plan directeur et est-il possible d'obtenir des chiffres ? Pour rappel, en 2009, une initiative populaire munie de 540 signatures pour la création d'une

zone piétonne saisonnière dans la vieille ville a été déposée. Les autorités communales devaient organiser une votation populaire dans les deux ans, ce qui n'a jamais été réalisé. Le droit politique a été bafoué, à son avis c'est un déni de démocratie. Toute transformation dans la circulation crée une réaction négative, mais l'expérience a montré que, après quelques mois, les réticences s'amenuisent et les changements sont acceptés. En conclusion, il faut envoyer un message fort aux investisseurs, aux familles qui désirent venir habiter en ville et montrer aux concitoyennes et concitoyens que les autorités prennent leurs responsabilités pour la protection de la santé publique en acceptant cette motion. Afin de donner une nouvelle impulsion au soutien d'une économie durable, le groupe PS-Les Verts rejette le contre-projet du Conseil municipal et soutient, à l'unanimité, la motion telle que déposée.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner est énormément préoccupé par l'harmonie entre habitants, investisseurs, touristes, passants et commerçants de la vieille ville. Les vitrines vides l'attristent au plus haut point et il salue toutes celles et ceux qui travaillent dur au quotidien pour dynamiser la vieille ville. Son groupe se réjouit aussi des travaux relatifs à « Cœur de Ville » qui ont été menés au pont du Creugenat et ceux qui seront réalisés bientôt à la rue du Gravier. Concernant le premier point de la motion, la zone de rencontre dès juin 2017, le groupe PLR souligne qu'il est contraire au règlement du Conseil de ville car ce dernier accorde 12 mois au Conseil municipal pour l'exécution d'une motion. Ce premier point est donc déjà, sur la forme, irréalisable. Toutefois, sur le fond, son groupe n'est pas hostile à l'étude d'une zone de rencontre. En effet, une ville comparable à Porrentruy, Laufon, a opté pour une zone de rencontre dans son centre ancien. Pour Porrentruy, une étude est indispensable car la zone 20 km/h amènera plusieurs problématiques qui méritent réflexion. Pour le deuxième point de la motion, les deux zones piétonnes provisoires dès juin 2018, le groupe libéral-radical est plus inquiet. En effet, il est conscient que le système de zone piétonne se prête bien pour certains types de commerces mais il ne veut pas l'imposer à des commerçants pour lesquels elle risque d'entraîner des effets néfastes. Son groupe est également soucieux des places de parc en vieille ville qui sont actuellement indispensables pour le bon fonctionnement des commerces. Le stationnement améliore également la qualité de vie des habitants de la vieille ville qui ne travaillent pas à Porrentruy. Une zone piétonne provisoire est jugée trop contraignante par son groupe car provisoire ne signifie pas saisonnière. Le groupe PLR est très favorable à la venue d'investisseurs en vieille ville, cependant il n'est pas convaincu que le fait d'introduire des zones piétonnes soit réellement un atout. Enfin, avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et la raréfaction des parcelles à vendre, la vieille ville aura tendance à se densifier d'elle-même sur le moyen terme. Dès lors, le groupe PLR ne soutiendra pas cette motion, qui a un caractère trop contraignant sur son ensemble.

Etant donné que la motion ne sera pas fractionnée et qu'elle demande que la zone en question soit réalisée dans les 4 mois, M. Thomas Schaller constate qu'elle est irréalisable et non conforme au règlement qui laisse un délai de 12 mois au Conseil municipal pour réaliser une motion ou un postulat. Outre l'aspect réglementaire, son groupe ne conteste pas le fait qu'une zone de rencontre doit être faite, toutefois le plan directeur localisé « Cœur de ville » la prévoit et les motionnaires semblent faire fi des aspects juridiques qu'il faut prendre en compte. Une zone de rencontre ne s'improvise pas comme ça d'un jour à l'autre, il y a une procédure à suivre et cela se fera comme prévu par « Cœur de ville », mais il est impensable de contraindre la Municipalité à mettre cela en place pour le mois de juin. Pour cette raison, le groupe PDC-JDC va proposer le rejet de la motion. S'agissant de deuxième point concernant les Malvoisins, une étude plus approfondie mérite d'être faite, il faut traiter de la disparition des places de parc, une discussion avec les commerçants est nécessaire. Pour la rue des Baïches, l'expérience a montré que si ça a pu être positif pour un certain nombre de citoyens, ça ne l'a pas été pour la majorité de la population et c'est cet intérêt de la majorité de la population que le législatif doit aujourd'hui défendre. Donc, même si cette motion avait été fractionnée, son groupe l'aurait refusée. Il précise encore qu'il n'y aucune rivalité partisane mais le projet « Cœur de ville » est en marche et il faut le laisser aller.

M. Yann Voilla relève qu'une motion du PCSI acceptée le 14 décembre 2000 est toujours en cours. Donc, il y a toujours la possibilité de prolonger le délai pour la réalisation d'une motion.

Sur demande de M. Pascal Miserez et étant donné que plus de 8 membres l'acceptent, le vote aura lieu au bulletin secret.

#### VOTE

*Au vote à bulletin secret, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Demain : oxygénons la vieille ville ! » par 24 voix contre 17.*

### **13. Traitement de la motion intitulée « Un arrêt de bus à l'extrémité ouest de la ville » (n° 977) (PS-Les Verts).**

Mme Francine Chapatte relève que le plan spécial de l'Oiselier ne peut pas être en cours de réalisation étant donné qu'il n'a pas encore été voté. Si par hasard ce plan n'était pas accepté, la population de

Porrentruy et les touristes n'auraient aucun moyen de se rendre autre qu'en voiture à l'extrémité ouest de la ville. Un arrêt de bus à l'extrémité ouest de la ville c'est l'assurance de voir la population soucieuse de son bien-être en pratiquant la marche ainsi que les touristes à pied être heureux et reconnaissants de pouvoir être transportés aux confins de Porrentruy. Il est d'ailleurs reconnu que de bonnes connexions de transports publics jouent un rôle dans le choix d'une destination d'excursion ou de vacances. Jurapass, titre de transport initié par Jura Tourisme et permettant à chaque visiteur passant au minimum une nuit dans un établissement hôtelier ou para-hôtelier du Canton du Jura de bénéficier de tous les transports en commun de la zone « Vagabond », a déjà été testé par beaucoup de touristes, qui se réjouiraient certainement aussi de pouvoir rejoindre l'ouest de Porrentruy. Cet arrêt serait aussi un facilitateur pour de nombreuses personnes et, à ce titre, est à voir comme une opportunité et même une nécessité. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts demande de soutenir cette motion.

Mme Anne Roy répond que le Conseil municipal partage tout à fait les visions des motionnaires puisque dans le cadre du prochain développement de la ville de Porrentruy, soit le quartier de l'Oiselier, un arrêt de bus bidirectionnel est prévu. Toutefois, comme cela a été vu récemment dans le cadre de l'école du Banné, un plan spécial est obligatoire pour installer un arrêt de bus dans le cadre des chemins communaux. Quoiqu'il en soit, cet arrêt de bus est prévu dans le plan spécial de l'Oiselier II, qui est en cours, et l'exécutif espère qu'il trouvera un intérêt prépondérant auprès de la population et qu'il puisse se réaliser dans les plus brefs délais. Pour ces raisons, l'exécutif communal propose de refuser cette motion.

M. Hervé Eggenschwiller relève, à l'instar du Conseil municipal, qu'une motion en cours de réalisation doit être refusée. Pour lui, il n'est pas nécessaire de réaliser un plan spécial pour cet arrêt de bus étant donné qu'il est déjà prévu dans le plan spécial de l'Oiselier II. C'est pourquoi, son groupe refusera cette motion.

Mme Francine Chapatte souhaitant savoir s'il faut un plan spécial pour n'importe quel nouvel arrêt de bus en ville, Mme Anne Roy répond par l'affirmative. Elle ajoute que dans le cadre de l'approbation du PAL, un arrêt de bus était prévu dans le plan spécial de l'Oiselier.

Suite aux explications du Conseil municipal et étant donné qu'un arrêt de bus est prévu dans le plan d'aménagement de la nouvelle zone de l'Oiselier, Mme Aline Nicoulin, pour le groupe PLR, considère que cette motion est en voie de réalisation et se ralliera à la position de l'exécutif en la refusant.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Un arrêt de bus à l'extrémité ouest de la ville » à la majorité évidente. Il y a 13 avis contraires.*

#### **14. Traitement du postulat intitulé « Un arrêt de transports publics aux Grandes-Vies » (n° 976) (PS-Les Verts).**

Mme Rosalie Beuret relève que, depuis l'installation du dépôt CarPostal à l'extrémité des Grandes-Vies, les passages réguliers des bus dans cette zone industrielle suscitent de l'intérêt et qu'il s'avérerait pertinent d'étudier la faisabilité d'y créer un arrêt de transports publics. Son groupe se réjouit que le Conseil municipal partage cette préoccupation et que le dossier soit déjà à l'étude auprès de la section mobilité et transports du Canton. Elle est toutefois surprise que l'exécutif propose de refuser ce postulat. Elle comprend son souci de ne pas voir s'allonger la liste des postulats et des motions et qu'il propose de refuser un texte déjà réalisé. Mais dans le cas présent, sachant que l'étude est en cours, elle trouve particulier en matière de communication de prôner le refus pour quelque chose qui se fait déjà. Pour ces raisons, son groupe maintiendra son postulat et invite le Conseil de ville à le soutenir.

Mme Anne Roy répond que le Conseil municipal a anticipé la démarche demandée puisqu'il a interpellé, déjà au mois de novembre, les autorités cantonales afin qu'elles entrent en matière sur cet objet. Donc, un postulat c'est une étude, l'étude est en cours et des réponses seront données pour la prochaine reprise des horaires en 2017. Comme le veut la coutume, lorsqu'une étude est en cours, le postulat doit être refusé, c'est la raison pour laquelle le Conseil municipal propose de refuser ce postulat.

Pour son groupe, M. Julien Parietti souhaite aussi que le Conseil municipal refuse les motions et postulats qui sont déjà en cours d'exécution. De ce fait, le groupe PDC-JDC rejettera le postulat.

Pour le groupe PCSI, M. Yann Voillat constate que cette pratique est assez nouvelle car avant cette législature il n'avait jamais été procédé de la sorte. Son groupe part du principe que lorsqu'ils sont en cours de réalisation, les motions et postulats doivent être acceptés. Pour cette raison, il acceptera ce postulat.

Mme Rosalie Beuret constate que sur le fond ce postulat est en cours mais, à titre personnel, elle a été surprise de voir que ce soir tous les postulats et motions en cours étaient refusés par le Conseil municipal. Il lui semble qu'il y a eu des fois des courants un peu différenciés. En effet, cette pratique est nouvelle et il

est vrai que pour des dossiers en cours de réalisation, elle trouverait beaucoup plus positif que le législatif les accepte ; elle maintient donc ce postulat.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Un arrêt de transports publics aux Grandes-Vies » par 22 voix contre 17.*

#### **15. Traitement du postulat intitulé « Pour la promotion de manifestations écoresponsables à Porrentruy » (n° 962) (PS-Les Verts).**

M. Baptiste Laville est surpris de constater que le Conseil municipal propose le refus du tout premier postulat demandant une étude sur la promotion de l'écoresponsabilité des manifestations. L'argumentaire très élaboré consiste à dire, vu les réflexions menées depuis longtemps, que Porrentruy collecte ses déchets, qu'un projet de charte existe et que ce postulat serait déjà en cours de réalisation et donc qu'il ne faut pas l'accepter. S'il est vrai que des réflexions sont en cours depuis quelques temps déjà et que certains efforts ont déjà été réalisés, Porrentruy n'a de loin pas encore assez fait dans ce domaine et affiche un retard important face à d'autres communes. Il est faux d'affirmer que ce postulat est en cours de réalisation. Ce postulat va bien au-delà des simples réflexions ou questionnements puisqu'il demande que la Commune étudie et évalue les diverses mesures existantes et potentielles, qu'elle les articule dans un dispositif cohérent, et qu'elle fasse des propositions. Il ne s'agit donc pas de créer une charte mais bien d'élaborer un dispositif cohérent à l'instar des communes d'Aigle et Nyon. Comme ces deux communes, Porrentruy peut faire mieux et doit aller plus loin en matière d'écoresponsabilité lors de ses manifestations. Pour lui, il faut trouver des solutions afin de réduire les déchets des manifestations, encourager l'usage de vaisselles et gobelets recyclables ou biodégradables ne réduit pas le nombre de déchets. La réduction des déchets passe par le réutilisable. L'Office fédéral de l'environnement dit que le réutilisable est dans tous les cas le champion de l'écobilan. Contrairement à des idées préconçues, les mesures portant sur l'écoresponsabilité sont économiquement intéressantes et permettent de réduire les frais des organisateurs. Faire un geste pour l'environnement permet de diminuer les frais de nettoyage et les coûts pour l'élimination des déchets. Il faut faire le bilan de ce qui a déjà été fait, de ce qui peut être encore fait ; rassembler toutes ces idées, les structurer et les présenter dans un dispositif cohérent et audacieux. C'est exactement ce que demande ce postulat. Porrentruy peut mieux faire, les 10 tonnes de gobelets plastiques qui jonchent les rues durant une braderie sont en complète contradiction avec l'image d'une commune propre, véhiculée par Super Balayeur. C'est pourquoi, Porrentruy pouvant donner une meilleure image d'elle-même et pouvant encore faire des efforts, le groupe PS-Verts demande au législatif d'accepter ce postulat.

M. Philippe Eggertswyler rappelle que le Conseil municipal est très attaché aux aspects écologiques de la ville et à sa propreté. Une forte campagne et une sensibilisation à l'écoresponsabilité ont d'ailleurs été mises en place pendant 3 ans avec le concept Super-balayeur et avec l'adoption d'un règlement de collecte des déchets au sein du comité de la Braderie. Chaque manifestation ayant des attentes différentes, il est important d'avoir un dispositif général cohérent, une charte, qui trace les lignes directrices d'une écoresponsabilité. D'ailleurs cette charte est partiellement établie par la Municipalité ; elle traite l'usage de vaisselles recyclables ou biodégradables, de toilettes sèches, de tri sélectif. L'écoresponsabilité comporte des thématiques larges car il s'agit non seulement de préserver et de mettre en valeur l'environnement mais également de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs. Améliorer les conditions de travail est aussi une préoccupation pour le Conseil municipal. En conclusion, le Conseil municipal demande de refuser le postulat car il part du principe qu'il est déjà réalisé et l'exécutif communal continuera à travailler sur le concept d'une promotion à l'écoresponsabilité des manifestations.

Mme Christianne Lauber constate que Porrentruy, par ses labels Cité de l'énergie, se doit d'être exemplaire en matière d'écologie, en particulier lors de manifestations publiques drainant un nombre important de visiteurs. La réponse faite par le Conseil municipal semble claire et non équivoque : le règlement de collecte des déchets pour la Braderie, la charte « pour une Saint-Martin plus durable » s'inscrivent dans cette marche à suivre de comportements écoresponsables. Et la ville ne nécessite rien de plus que ce qui est déjà fait. Si les chartes ou autres règlements le recommandent, le groupe PCSI souhaite aller plus loin dans cette démarche en imposant aux manifestants l'utilisation de vaisselle biodégradable ou de verres réutilisables. Cependant, dans un premier temps, son groupe pense qu'il est utile d'étudier la possibilité d'aller plus loin dans la démarche déjà entamée des comportements écoresponsables, c'est pourquoi il soutiendra le postulat.

M. Alain Bohlinger relève que l'aspect écologique, depuis plusieurs années maintenant, est au centre des préoccupations de tout un chacun et les résultats dans le tri des déchets et les aspects écologiques sont encourageants, quand bien même il y a encore beaucoup à faire. Le Conseil municipal, dans sa réponse,

cite les moyens non négligeables engagés afin de lutter efficacement dans le domaine écologique et entend instaurer des approches écoresponsables. Un projet de charte des manifestations est en cours et en voie de finalisation. L'exécutif cite également le règlement de la Braderie qui, dans son article 8, contient des dispositions d'écologie, de collecte et de tri des déchets, qui devraient figurer dans tous les règlements de toutes les manifestations. Dès lors, au vu des engagements du Conseil municipal dans ces domaines, le groupe PLR refusera le postulat.

M. Stéphane Theurillat constate que le côté écologique du postulat est louable et son groupe est sensible à cet aspect. Comme le Conseil municipal, le groupe PDC-JDC estime aussi que le postulat est réalisé. En effet, beaucoup de mesures et d'études ont déjà été réalisées. L'exemple des verres en est un parfait exemple, même si les résultats n'ont malheureusement pas répondu aux attentes. Son groupe souhaite également relever le travail important qui est réalisé par certains comités, comme celui de la Braderie ou de la St-Martin, qui ont plutôt tendance à être en sous-effectif, et ne trouve, dès lors, pas utile ou nécessaire de rajouter une tâche supplémentaire, car les exemples ont montré que c'était complexe et que ça impliquerait une surcharge supplémentaire, pour ces comités qui passent une grande partie de leur temps libre à la mise en place de ces manifestations. Dès lors, le groupe PDC-JDC ne soutiendra pas ce postulat.

M. Baptiste Laville répète que ce postulat n'est pas réalisé car il demande d'attribuer un dispositif général cohérent et l'idée est d'établir un document comme celui des villes d'Aigle et de Nyon.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Pour la promotion de manifestations écoresponsables à Porrentruy » par 21 voix contre 17.*

#### **16. Traitement du postulat intitulé « Contribution communale pour la rémunération de l'énergie renouvelable » (n° 971) (PLR).**

M. Didier Nicoulin signale que six ans après la catastrophe nucléaire de Fukushima personne n'aurait imaginé que le marché de l'électricité soit aussi exposé, voire sinistré, à tel point que les tout-puissants producteurs ne soient plus en mesure d'assumer la commercialisation de l'énergie renouvelable au prix coûtant, énergie sur laquelle tout le monde misait. Le prix de l'électricité s'est retourné si rapidement qu'il a pris de court beaucoup de personnes bien intentionnées qui avaient choisi d'investir plus dans l'intérêt de la planète que pour espérer obtenir de juteux bénéfices. Sans la subvention RPC versée par Swissgrid, une installation photovoltaïque n'est plus rentable, pour autant qu'elle l'ait été à l'origine, et va même générer des pertes lorsqu'il a fallu recourir au crédit bancaire pour son financement. Se battre contre les BKW pour les inciter à payer cette électricité au prix convenu par contrat de 11 centimes le kWh est peine perdue. D'ailleurs aucune action politique entreprise ici, au Parlement jurassien ou à d'autres niveaux n'a permis de modifier leur décision irrévocable. C'est pour cette raison donc que le groupe PLR dépose ce postulat afin d'apporter une petite aide financière momentanée à ces investisseurs privés qui ont pris des risques pour l'écologie et qui au final se retrouvent délaissés tant par BKW que par Swissgrid. Par investisseurs privés, il faut comprendre aussi bien le citoyen lambda qui a installé quelques dizaines de mètres carrés de panneaux solaires, que l'agriculteur ou l'industriel qui a couvert des surfaces beaucoup plus importantes. Le PLR a déposé ce texte sous forme de postulat car avant de décider de quoi que ce soit, il faut savoir ce que cela engendrera comme dépenses pour les finances communales. Son groupe remercie l'exécutif d'avoir déjà entrepris les démarches nécessaires auprès des BKW afin de connaître le nombre de propriétaires qui sont dans l'attente de la subvention ainsi que les superficies de production concernées. C'est sur la base de ces résultats et en relation avec la capacité financière communale que la Municipalité devra décider si la mise en place de cette aide fait sens. A ce stade, en acceptant ce postulat, la Commune ne prend aucun engagement financier, elle étudie uniquement la possibilité de prise en charge partielle du différentiel de tarif.

M. Gabriel Voirol répond que le Conseil municipal accepte le postulat puisqu'il ne s'agit pas encore de prendre des mesures quant aux conséquences financières que la substitution engendrerait. A ce jour, la Commune a reçu les informations concernant les données des BKW mais il ne va pas les communiquer ce soir puisque le Conseil municipal n'en a pas encore connaissance. Aujourd'hui, il faut savoir qu'environ 40 installations sont concernées par cette perte de rétrocession. C'est assez compliqué puisqu'il ne s'agit pas d'une baisse linéaire, cela dépend des grands, moyens ou petits consommateurs. Donc, une étude est nécessaire et les décisions qui conviennent seront prises, soit d'aller dans le sens voulu par la réalisation du postulat ou une autre mesure complémentaire.

Pour le groupe PCSI, M. Dominique Hubleur a beaucoup apprécié le côté écologique de l'intervention du groupe PLR. Par rapport aux contacts avec BKW, son groupe pensait que le postulat était en cours de réalisation et il ne comprend vraiment pas pourquoi le Conseil municipal n'a pas trouvé une ligne un peu

plus claire dans le refus ou l'acceptation d'un postulat. Toutefois, son groupe acceptera ce postulat.

Mme Chantal Gerber signale que son groupe est partagé. En effet, s'il est habituellement pour que l'Etat pallie les faiblesses des privés, il se demande si c'est la place et la fonction de la Commune que de juguler les investissements à risques de ces mêmes privés. Toutefois, son groupe pense que le postulat peut être un bon instrument justement afin de déterminer l'opportunité et le montant d'une contribution en faveur des énergies renouvelables. C'est pourquoi, dans sa majorité, il soutiendra ce postulat.

M. Claude Gury rappelle que, depuis 2012, la Commune finance les nouvelles installations solaires. Il ajoute que la tarification 2017 décidée par le groupe BKW est de 4.32 ct/kWh, TVA incluse. Sur la base d'un inventaire rapide effectué grâce aux outils qu'offre internet, la surface de panneaux solaires implantés sur le territoire de la ville de Porrentruy est d'environ 10'000 m<sup>2</sup> pour une petite quarantaine d'installations. Cela représente près de 1,5 m<sup>2</sup> de panneau par habitant. Les 10 plus grandes installations, d'ailleurs toutes en main d'entreprises ou de caisse de pensions, représentent environ le 90 % de la surface totale. Certes, quelques installations répertoriées profitent déjà de la RPC, mais la production électrique de ces 10'000 m<sup>2</sup> est de l'ordre de 1500 à 1600 MWh, ce qui représente tout de même 3 % de la consommation électrique de la ville. Une participation de la ville de Porrentruy équivalente à celle de BKW représenterait donc un montant annuel de 60'000 à 70'000 francs, soit 2 à 3 fois le montant annuel versé par la Commune pour la pose de panneaux solaires. Pour la période allant de 2017 à 2019, les dépenses à la charge de la Commune seraient de 180'000 à 200'000 francs. Son groupe se demande où est la cohérence du groupe PLR, qui a déposé un postulat, d'ailleurs accepté par le législatif, qui appelait le Conseil municipal à maîtriser les charges communales. Le groupe PDC-JDC a plutôt l'impression qu'il fait du populisme par sa proposition. La répartition des surfaces des panneaux, principalement en main d'entreprises, montre que les aides n'iraient que faiblement vers les privés avec une aide annuelle de l'ordre de 300 à 500 francs par installation. Il y a également lieu de se poser la question de l'évolution de la politique fédérale en matière d'énergie. La loi sur l'énergie actuellement en vigueur stipule que les gestionnaires de réseau doivent reprendre l'énergie électrique produite par les privés, mais le prix minimum doit correspondre dans le pire des scénarii au prix de l'électricité grise vendue sur le marché. C'est au final ce que BKW a décidé de pratiquer et ce que le législatif a voulu dénoncer par la résolution votée en novembre dernier. La nouvelle loi soumise au référendum modifie ce principe : les gestionnaires de réseau devront toujours reprendre l'énergie électrique mais le prix de la reprise devra correspondre au prix que le gestionnaire paiera pour acquérir une énergie équivalente. On se trouve donc dans une phase transitoire, pour autant que le référendum de l'UDC ne soit pas accepté et que la nouvelle loi fédérale sur l'énergie puisse entrer en vigueur. Le rôle de la Commune de Porrentruy reste certes essentiel dans le développement des énergies renouvelables mais en l'absence de services électriques propres, elle ne peut et ne doit pas se substituer au législateur, ni au gestionnaire de réseau. Elle doit par contre aider les citoyens dans leur volonté de poser des panneaux solaires, ce qu'elle fait d'ailleurs avec succès, et défendre leurs intérêts auprès du gestionnaire de réseau, en l'occurrence BKW en intervenant au besoin dans le cadre de son actionariat. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC refusera le postulat.

S'agissant de la position du Conseil municipal pour l'acceptation de ce postulat, M. Gabriel Voirol signale que l'exécutif l'accepte si l'étude n'a pas commencé avant le dépôt de la motion ou du postulat, si l'étude a débuté avant le dépôt, il propose le refus. Dans ce cas précis, l'étude n'ayant pas encore commencé avant le dépôt, le Conseil municipal propose l'acceptation du postulat. Il ajoute encore que les chiffres avancés par M. Gury ne sont pas exacts.

M. Manuel Godinat indique qu'il ne s'agit pas de populisme mais que Porrentruy, « Cité de l'Energie », a un rôle à jouer dans ce domaine. Il se demande aussi si la Commune pratique vraiment bien le label « Cité de l'Energie » car les sapins installés lors de la période de fin d'année auraient pu être éliminés au Thermoréseau, à Porrentruy, qui est membre et cotisant de l'UCA. Il ajoute que le présent postulat demande une étude. Concernant les coûts importants relevés par M. Gury, M. Godinat rappelle que son groupe est tout à fait sensible à la maîtrise des charges et que le postulat peut prendre plusieurs formes, comme le versement de deux centimes seulement par kWh ou un avantage fiscal, soit quelque chose qui ne coûte pas beaucoup à la Commune ; il appartient à l'exécutif de prendre des décisions. Il rappelle que dans le budget accepté par le Conseil de ville, il y a déjà des soutiens prévus pour les installations photovoltaïques. Ces dépenses pourraient peut-être être prises sur le budget du développement économique et puisées dans les budgets existants pour financer l'éventuelle augmentation de charges, justement pour ne pas augmenter de manière trop importante les charges communales. Le postulat est assez large et donne pleine compétence au Conseil municipal pour mener les réflexions. Déposer une résolution interpartis demandant d'intervenir auprès des BKW n'a pas beaucoup de poids, comme d'ailleurs l'intervention que pourrait faire le Conseil municipal lors d'une assemblée générale de BKW. En conclusion, son groupe ne voyait pas de populisme dans cette intervention mais simplement du bon sens, qui rebondissait aussi bien sur la résolution adoptée par le Conseil de ville que sur d'autres réflexions du

législatif ou du Parlement.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Contribution communale pour la rémunération de l'énergie renouvelable » par 18 voix contre 10.*

**17. Divers**

Mme la Présidente informe que 6 textes ont été déposés.

M. Yannick Jubin souhaite prendre la parole ou plutôt se doit de réagir suite aux évènements qui se sont déroulés ce soir. En préambule, il précise qu'il ne s'adresse pas en tant que membre du parti PDC-JDC mais en tant qu' élu bruntrutain qui a à cœur de représenter la jeunesse. Dans son discours introductif, la présidente a souhaité que le législatif continue d'évoluer dans une bonne ambiance et que la collégialité perdure au sein de cet hémicycle, souhaite qu'il partage évidemment grandement. En acceptant 5 nouveaux citoyens au sein de la ville, la présidente a brillamment rappelé les règles de la démocratie exercée notamment en ce lieu. A cet effet, les membres du législatif se doivent de montrer l'exemple, ne serait-ce que pour la jeunesse qui était présente dans cette salle. M. Jubin estime que ce soir les règles de la bienséance ont été bafouées, règles de bienséance qui sont d'ailleurs ancrées à l'article 27 du règlement du Conseil de ville qui stipule que tout orateur s'en tient à la question en discussion. Il croit qu'il est temps de rappeler que le législatif doit œuvrer dans un esprit de collégialité pour le bien de la ville de Porrentruy et arrêter les clivages politiques et les esprits partisans. Tous les membres du Conseil de ville ont été élus pour défendre la ville et ses citoyens, Porrentruy le mérite. M. Jubin pense pouvoir parler au nom de la grande majorité des personnes présentes dans cette salle en disant qu'elles souhaitent évoluer dans une atmosphère sereine, ce qui est loin d'avoir été le cas ce soir et il espère que cela ne se représentera pas à l'avenir.

Mme la Présidente précise qu'elle a aussi lu le règlement du Conseil de ville, qu'elle est compétente pour juger de la bienséance et, qu'en l'occurrence, elle a jugé que les règles n'avaient pas été dépassées, raison pour laquelle elle n'est pas intervenue.

M. Pascal Miserez souhaite remercier très brièvement les personnes qui ont soutenu la motion « Demain, oxygénons la vieille ville ». Il rappelle qu'il fait partie d'une association qui s'appelle « Qualicité », qui va être très attentive ces prochains mois à ce que les conclusions du projet « Cœur de ville » soient respectées. Pour lui, c'est juste impensable de ne pas avoir à Porrentruy des zones de rencontre et des zones piétonnes.

M. Marcel Meyer souhaite un joyeux anniversaire à Mme Corinne Zwahlen et, au nom de son groupe, lui offre un bouquet de fleurs.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 22 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

La présidente :

D. Sautebin

M. Crevoisier Crelier